

LA MRC DE BÉCANCOUR ADOPTE UN BUDGET RESPONSABLE POUR ASSURER LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS

Bécancour, jeudi 23 novembre 2017 – Le budget 2018 de la MRC de Bécancour, qui atteint 2,2 millions de dollars, a été adopté hier lors de la séance régulière du conseil des maires à l'exception de la section des quotes-parts de l'aménagement du territoire. Cette dernière sera adoptée lors de la prochaine séance régulière en début 2018. Le budget 2018 témoigne d'une légère augmentation d'environ 2 % par rapport à l'année qui se termine. La répartition des quotes-parts suit la même courbe d'augmentation. Encore cette année, les élus ont tenu à présenter un budget équilibré pour maintenir des services de qualité offerts à la communauté et aux 12 municipalités du territoire.

Le budget global comprend des dépenses de 2,2 millions de dollars et la MRC prévoit qu'environ 1,6 million de dollars proviendront des quotes-parts des municipalités et que la différence, soit 25 % sera répartie entre les subventions gouvernementales et les revenus autonomes.

«Nous sommes très fier du budget de fonctionnement et d'investissement que nous avons élaboré. Il est important pour nous de poursuivre nos actions dans une vision où nous nous devons de construire la MRC de Bécancour de demain, et pour ce faire, il était essentiel pour tous les élus de conserver un équilibre entre les besoins de nos citoyens, de nos entreprises et de nos municipalités. L'élaboration du budget est un effort collectif qui tient compte des orientations et des actions de la MRC de Bécancour », tient à souligner le préfet de la MRC de Bécancour, monsieur Mario Lyonnais.

Les priorités budgétaires

Encadrer et soutenir les municipalités dans l'application des règlements, accompagner les maires dans le processus de prise de décision touchant l'aménagement du territoire, soutenir le développement économique, mettre en œuvre le réseau de fibres optiques, ainsi que de maintenir les services en culture, en communication et en sécurité incendie figurent au nombre des priorités budgétaires retenues.

Les dépenses se répartissent ainsi : 5 % pour l'aménagement du territoire, 23 % pour le développement économique régional, 24 % pour l'évaluation foncière, 28 % pour l'administration générale, 3 % pour l'informatique-géomatique, 4 % pour le développement culturel, 1 % pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le sauvetage hors-route, 3 % pour la gestion des cours d'eau, ainsi que 2 % pour l'abattage d'arbres. Il y a un 4 % pour le service d'inspection régionale dont les dépenses se répartissent entre six municipalités. Il est octroyé 3 % pour l'entretien régulier du réseau de villes et villages branchés qui a été implanté en 2008. Le poste de la Sûreté du Québec, le programme de rénovation et les lots intramunicipaux s'autofinancent.

Élection : Préfet et préfet suppléant

Le maire de Sainte-Françoise, monsieur Mario Lyonnais, a été réélu à titre de préfet, et ce, à l'unanimité. Celui-ci occupe le poste de préfet de la MRC de Bécancour depuis 2012. Depuis sa nomination, il a été impliqué dans des dossiers majeurs comme les zones exposées aux glissements de terrain, la présentation de plusieurs mémoires comme l'implantation de nouvelles entreprises dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, la position de la MRC dans le dossier du gaz de schiste, le déploiement de la fibre optique ainsi que la représentation dans divers comités. Par cette élection, les élus reconnaissent la qualité du travail effectué par monsieur Lyonnais et lui réitère leur pleine confiance pour les deux prochaines années. Lors de cette même soirée, le maire de Bécancour, monsieur Jean-Guy Dubois, a été réélu, par résolution, comme préfet suppléant.

À propos de la MRC de Bécancour

La MRC a la responsabilité d'intervenir dans le développement régional en matière d'aménagement du territoire et dans le développement du milieu de vie des résidents. À ces responsabilités se greffent d'autres compétences qui proviennent du gouvernement, tels les programmes de rénovation domiciliaire, la gestion des lots intramunicipaux, le développement culturel, la gestion des matières résiduelles, la couverture de risques en sécurité incendie, le développement économique régional par le biais du Centre local de développement (CLD).

La MRC de Bécancour comprend 12 municipalités et une Communauté des Abénakis de Wôlinak, plus de 20 000 citoyens et une superficie de 1132 km². Elle favorise un réseau de communication ouvert et suscite la concertation entre les élus.

- 30 -

Pour information :

Daniel Béliveau
Directeur général CLD et MRC
819 298-3300, poste 226
d.beliveau@mrcbecancour.qc.ca

Source :

Isabel Rouette
Conseillère en communication
819 298-3300, poste 243
i.rouette@cldbécancour.qc.ca